

Avec 90,8 milliards d'euros en 2015, les soins hospitaliers (établissements publics et privés, hors soins de longue durée) représentent 46,7 % de la consommation de soins et de biens médicaux. Cette part est croissante sur la période récente (45,8 % en 2007).

La croissance totale de la consommation de soins hospitaliers est de 1,9 % en valeur en 2015. Elle évolue de 2,1 % en volume, les prix diminuant de 0,2 % (tableau). Les soins hospitaliers ralentissent ainsi par rapport à la tendance de 2010-2014 (+2,6 % par an en valeur).

### Les soins du secteur public hospitalier poursuivent leur croissance modérée

Le **secteur public** hospitalier comprend :

- les hôpitaux de statut juridique public, dont les hôpitaux militaires ;
- les établissements de statut juridique privé à but non lucratif participant au service public hospitalier ;
- les établissements de statut juridique privé à but non lucratif, anciennement tarifés à prix de journée préfectoral, ayant opté au 1<sup>er</sup> janvier 1998 pour la dotation globale.

Le secteur public représente à lui seul 77 % de la consommation de soins hospitaliers en 2015 ; cette part est stable depuis 2006.

La consommation de soins hospitaliers du secteur public s'élève à 70,1 milliards d'euros en 2015. Elle progresse de 2,2 % en valeur après +2,8 % en 2014, en lien avec le ralentissement de la masse salariale hospitalière (+1,5 %, après +3,1 %). Cette croissance est en net retrait par rapport à celles enregistrées au début des années 2000, en raison de la moindre progression du coût des facteurs de production. La croissance en volume s'établit à 2,0 % en 2015, après +2,1 % en 2014. La croissance des prix, solde entre croissance de la valeur et celle des volumes, est modérée en 2015 : +0,1 %, après avoir atteint +0,7 % en 2014 (graphique 1).

Les prix baissent pour la troisième année consécutive dans le secteur privé

Quant au **secteur privé** hospitalier, il comprend :

- les établissements privés à but lucratif ;
- les établissements de statut juridique privé à but non lucratif, anciennement tarifés à prix de journée préfectoral, ayant opté au 1<sup>er</sup> janvier 1998 pour le régime conventionnel.

La consommation de soins hospitaliers en secteur privé s'est élevée en 2015 à 20,7 milliards d'euros. Dans une logique de lieu d'exécution, les dépenses comptabilisées au titre du secteur hospitalier privé comprennent l'ensemble des honoraires perçus par les professionnels libéraux y exerçant ainsi que les analyses médicales qui y sont effectuées.

La consommation de soins hospitaliers privés a nettement ralenti en 2015 (+1,1 %, après +2,7 %), en lien avec la modération des honoraires (+1,9 % en 2015 contre +3,9 %) et des frais de séjour (+0,8 % en 2015 au lieu de +2,2 %). Les prix ont baissé pour la troisième année consécutive (-1,1 % après -0,3 % en 2013 et 2014). En effet, la légère hausse du prix des honoraires (+0,5 %) n'a pas compensé les baisses de prix des frais de séjours (-1,7 %, contrecoup de l'introduction du CICE ; fiche 23) et des biens médicaux de la liste en sus\* (-1,9 %). La croissance en volume, qui se déduit de celle des prix, est elle aussi moins forte en 2015 qu'en 2014 (+2,2 % après +2,9 %).

### Le secteur privé laisse aux ménages un reste à charge plus important

Comparé au secteur public hospitalier, la prise en charge des dépenses par la Sécurité sociale et par l'État est moindre dans le secteur privé (respectivement 93,4 % contre 89,3 %, graphique 2), en lien avec la possibilité pour les praticiens du secteur privé d'effectuer des dépassements d'honoraires non remboursés par la Sécurité sociale. Aussi, le reste à charge dans le secteur privé hospitalier est-il plus important (4 % de la dépense totale, contre près de 2 % dans le secteur public hospitalier), quoique inférieur à celui de la plupart des autres postes de la CSBM.

\* Il s'agit des médicaments et autres biens médicaux, souvent coûteux, qui sont facturés en sus de la tarification à l'activité.

#### Consommation de soins hospitaliers publics

Ce montant ne comprend pas les unités de soins de longue durée (prises en comptes dans la dépense courante de santé et non dans la consommation de soins et de biens médicaux).

La consommation de soins du secteur public est égale à la production non marchande obtenue en sommant les coûts des différents facteurs de production utilisés. À cette production sont retirées les ventes résiduelles (par exemple mise à disposition de personnel facturé, majoration pour chambre particulière, repas et lit pour accompagnant, prestations au titre des conventions internationales...), et la production pour emploi final propre.

#### Indice de prix

Dans les comptes de la santé, le partage volume/prix de la consommation de soins dans le secteur hospitalier public est estimé à partir de l'évolution de l'activité par la méthode dite de « l'output », grâce aux données de l'ATIH et de l'enquête SAE de la DREES.

À la différence du secteur public, l'indice de prix utilisé pour les cliniques privées résulte de l'augmentation réglementaire des tarifs des actes pratiqués provenant de la CNAMTS, de la contribution demandée aux assurés (forfait journalier) et de l'évolution du prix des honoraires des praticiens libéraux (y compris dépassements, produit par l'INSEE). Les méthodes de calcul sont différentes entre les deux secteurs afin que l'indice soit le plus conforme à la logique économique du secteur considéré.

**Tableau** Consommation de soins hospitaliers

En millions d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Ensemble</b>	<b>70 554</b>	<b>72 949</b>	<b>75 396</b>	<b>78 342</b>	<b>80 322</b>	<b>82 463</b>	<b>84 570</b>	<b>86 687</b>	<b>89 079</b>	<b>90 790</b>
Évolution Valeur	3,9	3,4	3,4	3,9	2,5	2,7	2,6	2,5	2,8	1,9
(en %) Prix	1,5	2,1	0,5	0,8	-0,2	-0,1	0,0	0,6	0,5	-0,2
Volume	2,4	1,3	2,8	3,1	2,8	2,7	2,5	1,9	2,3	2,1
<b>Secteur public</b>	<b>54 382</b>	<b>56 240</b>	<b>57 939</b>	<b>60 211</b>	<b>61 701</b>	<b>63 294</b>	<b>64 952</b>	<b>66 779</b>	<b>68 635</b>	<b>70 126</b>
Évolution Valeur	3,5	3,4	3,0	3,9	2,5	2,6	2,6	2,8	2,8	2,2
(en %) Prix	1,8	2,1	0,4	0,9	-0,5	-0,2	0,0	0,8	0,7	0,1
Volume	1,7	1,3	2,6	3,0	3,0	2,8	2,7	2,0	2,1	2,0
<b>Secteur privé</b>	<b>16 172</b>	<b>16 709</b>	<b>17 457</b>	<b>18 131</b>	<b>18 621</b>	<b>19 169</b>	<b>19 619</b>	<b>19 908</b>	<b>20 444</b>	<b>20 664</b>
dont frais de séjour *	11 872	12 294	12 792	13 299	13 550	13 958	14 283	14 475	14 796	14 911
dont honoraires **	4 299	4 415	4 665	4 832	5 070	5 211	5 336	5 434	5 648	5 753
Évolution Valeur	5,2	3,3	4,5	3,9	2,7	2,9	2,3	1,5	2,7	1,1
(en %) Prix	0,5	1,8	1,0	0,5	0,6	0,6	0,3	-0,3	-0,2	-1,1
Volume	4,7	1,5	3,4	3,3	2,1	2,4	2,1	1,7	2,9	2,2

\* Y compris médicaments et dispositifs médicaux implantables en sus.

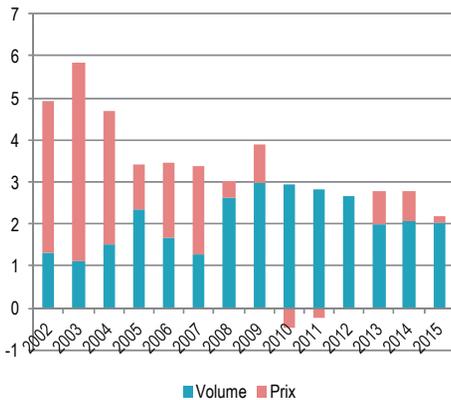
\*\* Ensemble des honoraires perçus en hospitalisation privée, y compris biologie.

Source > DREES, Comptes de la santé.

**Graphique 1** Évolution de la consommation de soins hospitaliers

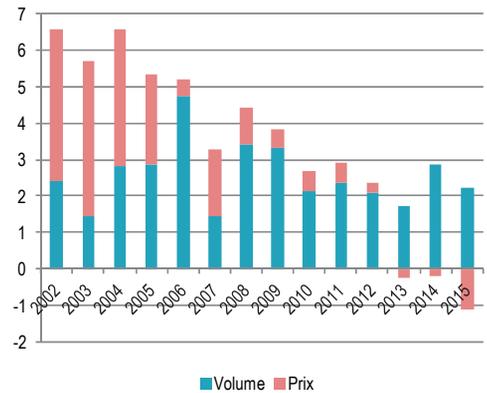
**A. Dans le secteur public**

En %



**B. Dans le secteur privé**

En %

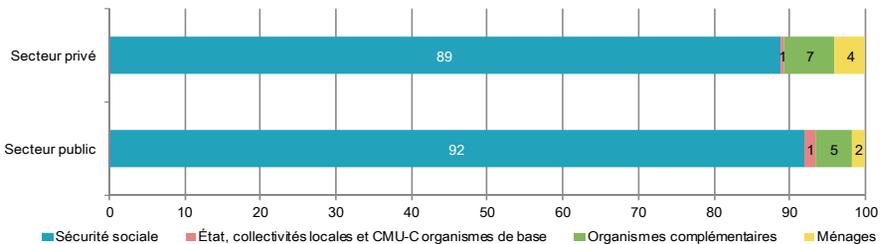


Note > Compte tenu des différences de méthodologie et de périmètre des tarifs dans les secteurs public et privé, les indices de prix des deux secteurs ne sont pas directement comparables (cf. annexe 3 « La méthodologie des comptes de la santé »).

Source > DREES, Comptes de la santé.

**Graphique 2** Répartition de la consommation de soins hospitaliers par financeur en 2015

En %



Source > DREES, Comptes de la santé.

**Pour en savoir plus**

Annexe 3 « La méthodologie des comptes de la santé » et annexe 5 « Les indices de prix et de volume des comptes de la santé ».